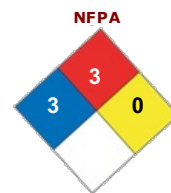


SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: Adhesion Promoter (Brush Top)
Code de produit: 04624
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 04624
Nom du fabricant: Saint-Gobain Abrasives, Inc.
Adresse: 1 New Bond Street
 Worcester, MA 01615
Site Web: www.sgabrasives.com
Téléphone pour informations générales: 508-795-5000



HMIS	
Danger pour la santé selon	3
Danger d'incendie	3
Réactivité	0
Protection personnelle	X

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Toluene	108-88-3	15 - 40 par poids	
Acetone	67-64-1	15 - 40 par poids	
Xylene - Mixed isomers	1330-20-7	15 - 40 par poids	
Propane	74-98-6	7 - 13 par poids	
Ethylbenzene	100-41-4	1 - 5 par poids	
Isobutane	75-28-5	7 - 13 par poids	

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Aperçu des procédures d'urgence: DANGER ! Inflammable.. Irritant.
Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé: Overexposure may lead to irritation of eyes, skin, nose, throat and upper respiratory system. May cause nervous system depression. Extreme overexposure may result in unconsciousness and possibly death.
Yeux: Risque de provoquer une irritation.
Peau: Risque de provoquer une irritation.
Inhalation: Toute inhalation prolongée ou excessive risque d'entraîner une irritation des voies respiratoires.
Ingestion: Dangereux en cas d'ingestion. Toute ingestion risque d'entraîner nausée, vomissement, diarrhée et irritation gastro-intestinale.
Signes/symptômes: Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.
Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Système nerveux central. Reins.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire: Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant 15 a 20 minutes. Contacter un médecin si l'irritation ou les symptômes de surexposition persistent.
Contact cutané: Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation: En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antioison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	1.8 % by volume
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	8.4 % by volume
Instructions de lutte contre les incendies :	Inflammable. Refroidir les récipients exposés au feu à l'aide d'un jet diffusé.
Agent extincteur:	Utiliser une mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice, de l'eau pulvérisée ou un jet diffusé lors de l'extinction d'incendies impliquant ce matériau.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Risques d'incendie peu communs:	Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes.
Cotes NFPA:	
Santé selon NFPA:	3
Inflammabilité selon NFPA:	3
Réactivité selon NFPA:	0

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Éliminer toute source d'inflammation. Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer le matériau dans un récipient prévu pour l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre.
Entreposage:	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de matériaux combustibles et de substances incompatibles. Conserver le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Habitudes de travail:	Pour diminuer tout potentiel de décharge statique, assurer la métallisation et la mise à la terre des récipients lors du transfert de matériau.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci.
Habitudes d'hygiène:	Wash thoroughly with soap and water after handling. Avoid contact with eyes and skin. Avoid inhaling vapor or mist.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie:	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée:	Le port de gants résistants aux produits chimiques et de lunettes de protection contre les produits chimiques, de masque protecteur et de tablier ou combinaison synthétique est fortement conseillé pour éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Protection des voies respiratoires:	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection:	Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.

Toluene :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 20 ppm
Directives OSHA: PEL-TWA: 200 ppm PEL-Ceiling/Peak: 300 ppm PEL-Ceiling/Peak: 500 ppm Peak

Acetone :

Directives OSHA: PEL-TWA: 1000 ppm

Xylene - Mixed isomers :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 100 ppm TLV-STEL: 150 ppm

Propane :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 1000 ppm
Directives OSHA: PEL-TWA: 1000 ppm

Ethylbenzene :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 100 ppm TLV-STEL: 125 ppm
Directives OSHA: PEL-TWA: 100 ppm

Isobutane :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 1000 ppm

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: Liquide transparent.
Couleur: Light amber
Odeur: Solvant.
Point d'ébullition: 0 - 292 °F
Point de fusion: Indéterminée.
Gravité spécifique: 0.77
Solubilité: Insoluble dans l'eau.
Densité de vapeur: Heavier than air (Air = 1).
Pression de vapeur: Indéterminée.
Point D'Évaporation: >1 Acétate de n-butyle = 1
pH: Indéterminée.
Température d'auto-inflammation: Indéterminée.
Teneur en COV: 442 g/l 3.69 lbs/gal

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.
Réactivité: Not known.
Polymérisation dangereuse: Non signalé.
Conditions à éviter: Chaleur, flammes, sources d'inflammation et étincelles. Matériaux incompatibles. Temps de gel ou températures inférieures à 0°C (32°F). Température supérieure à 49°C (120°F).
Matériaux incompatibles: Avoid amines, aluminum, possibly sodium, potassium and magnesium. Strong oxidizers.
Produits de décomposition spéciaux: By fire: Carbon monoxide and carbon dioxide.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Yeux: Redness, itching, burning sensation.
Peau: Redness, itching, burning sensation.
Inhalation: Headaches, dizziness, nausea and loss of coordination.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.
Notes : If used other than Touch Up, Regulated by National Volatile Organic Compound Emission Standards for Automobile Refinish Coatings, Specialty Coatings category (Adhesion Promoters)

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets: Do not incinerate. Consult with the US EPA Guidelines listed in 40 CFR Part 261.3 for the classifications of hazardous waste prior to disposal. Furthermore, consult with your state and local waste requirements or guidelines, if applicable, to ensure compliance. Arrange disposal in accordance to the EPA and/or state and local guidelines.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: Liquide inflammable, n.s.a.
Numéro ONU DOT: non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Acetone :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
N° EINECS: 200-662-2
Canada DSL : Énuméré

Xylene - Mixed isomers :

Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Rhode Island: Énuméré: Toxic

Ethylbenzene :

Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Proposition 65 de Californie: Énuméré: cancer
New Jersey: Énuméré: NJ Hazardous List; Substance Number: 0851
Massachusetts: Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List
Pennsylvanie: Énuméré
Rhode Island: Énuméré: Toxic

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 3
Danger d'incendie HMIS: 3
Réactivité selon HMIS: 0
Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique créée le: Août 09, 2010
Fiche signalétique révisée le: Juillet 01, 2013

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.